

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 26 È 627D'UTTOBRE DI U 2023

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

N° 2023/O2/071

Question orale déposée par Antoine POLI
Au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : PROBLEMATIQUE SANITAIRE DANS L'AGRICULTURE

Monsieur le Président de l'ODARC,

Un premier cas de fièvre catarrhale ovine a été détecté en Corse. Même si nous sommes en fin de saison chaude, le danger pour l'élevage ne doit pas être sous-estimé. Nous gardons le souvenir de monceaux de cadavres entassés sur les points de ramassage il y a seulement quelques années, et de l'impact désastreux ressenti par la filière pastorale.

Le pastoralisme est, au-delà d'une activité économique qui contribue à notre autonomie alimentaire, un des fondements de notre patrimoine insulaire. Cette menace doit être prise au sérieux et mérite qu'une solution concrète, rapide et efficace soit trouvée.

La vaccination constitue le seul moyen efficace de lutte contre cette maladie mais elle n'est pas obligatoire. Cela signifie donc qu'à ce jour, la vaccination n'est pas prise en charge par l'État, pourtant garant de la sécurité sanitaire. Or, le coût de la vaccination représente tout de même une dépense importante pour les éleveurs. Néanmoins, la vaccination doit être complétée par des opérations de prévention et de désinfection dont l'impact positif n'est plus à démontrer.

L'apparition et la propagation de la fièvre catarrhale ovine engendreraient fatalement des pertes économiques substantielles pour les éleveurs déjà mis en difficulté par les effets inflationnistes et les changements climatiques, cela pourrait mettre à mal la poursuite de l'activité pastorale sur notre territoire.

Cette situation inquiétante ouvre un débat plus large puisque la problématique de la fièvre catarrhale n'est qu'une partie, révélatrice, d'un problème sanitaire complexe et bien plus vaste.

L'État, via des campagnes de communication, en appelle actuellement à la responsabilité des éleveurs, des chasseurs, plus largement de la population. Ce ne doit pas être une manière de se décharger de sa responsabilité.

Parce que l'autonomie se décline à tous les niveaux, il nous faut développer, pour aboutir à une autonomie de production, une politique sanitaire efficace afin de garantir la certification de la qualité de nos produits agricoles. Nous en sommes, pour l'instant, plutôt loin. Nous sommes à la merci des prochaines épidémies, notamment la peste porcine qui est à nos portes et la tuberculose bovine, mais aussi d'un déclasserment de nos productions agricoles.

Par conséquent, Monsieur le Président de l'ODARC, et dans deux temps politiques distincts :

Quelles réponses pouvez-vous apporter à court et moyen termes aux professionnels de l'élevage légitimement inquiets des menaces sanitaires qui pèsent sur leurs troupeaux ?

La territorialisation de la question sanitaire est-elle envisageable afin d'adapter les moyens mis en œuvre à la réalité du terrain et d'optimiser les résultats ?